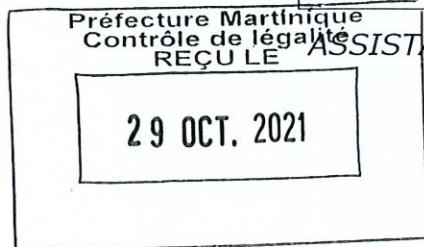




EXTRAIT N°79/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021

Date de convocation :	la	L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	PRESENTS : <u>Adjoints</u> : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane
En début de séance : Présents	25	Conseillers municipaux : M. BERNABE Cédric, M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme MENCE Marielle, M. PALIX Pierre, M. ROSELET Jean-Christophe, M. THELESTE Johan, Mme RIERNY Sandrine, Mme CARDOU Josiane, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.
Procurations	3	
Absents	5	
Excusés	0	
En cours de Séance : Présents	27	ABSENTS EXCUSES : Mme LAMIN Marie-Josée (procuration à Mme CATHERINE Marie-Lyne), FERDINAND Thierry (procuration à M. PALIX Pierre), M. ADELAIDE Michel (procuration à M. CRETINOIR Joël)
Procurations	3	
Absents	3	
Excusés	0	ABSENTS NON EXCUSES : M. DELPHIN Laurent, Mme LARAIRIE Sylvia, Mme BEAUJOLAIS Marie-José,



ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), Mme Valentine CILPA (DGA1), M. Alain BONHEUR (DGA2), Mme Françoise DORE (DCE), M. Pascal QUIONQUION(DGA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice Affaires Juridique et Réglementation), Mme VAUTOR (Directrice Service Culture, Sport, Vie Associative)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA MILCEM EN CONTREPARTIE DE LA MISE À DISPOSITION DE LA VILLE DE 10 VOLONTAIRES SERVICE CIVIQUE

Le Maire expose :

Dans le cadre de sa politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, la Ville de SAINT-JOSEPH héberge au sein de son Pôle Solidarités une antenne de la Mission Locale du Centre de la Martinique (MILCEM). Cet organisme qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans diplômés ou non, résidant sur le territoire de la CACEM, dans leur parcours vers l'emploi, bénéficie d'un agrément de service civique délivré par l'Agence de Service Civique à l'organisme coordonnateur, l'Union Nationale des Missions Locales.

Avec ce partenariat, la Ville de SAINT-JOSEPH peut bénéficier de la mise à disposition de Volontaires Service Civique (VSC). Ces derniers seront répartis à part égale entre le Pôle Solidarité et la Direction Sports, Culture et Vie Associative. L'objectif étant de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront gagner en confiance et en compétences, réfléchir à leur avenir tant citoyen que professionnel.

Les VSC au nombre de 10 sont mis à disposition de la ville à compter du 1^{er} novembre 2021 pour neuf mois. Ils seront chargés de :

- Rendre la culture accessible à tous à travers des supports culturels,
- Sensibiliser la population aux bienfaits d'une activité physique et sportive régulière et d'une alimentation équilibrée,
- Participer à l'actualisation de l'annuaire des associations de la commune et à leur valorisation sur différents supports de communication (site internet, réseaux sociaux, livret panneau d'affichage, etc.),
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles par le biais de différents types d'animations sportives favorisant la cohésion sociale,
- Accueillir toute personne ayant des difficultés avec le numérique et les aider dans la prise en main de l'outil informatique,
- Lutter contre l'isolement dans le cadre d'actions « rencontres intergénérationnelles »...

Le coût par VSC par mois pour la ville est de 107, 58 €, soit 9 682, 20 € sur 9 mois, représentant 18% des charges prévisionnelles totales. La participation de la ville sera versée à la MILCEM sous forme d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité,

D'APPROUVER la mise à disposition des 10 VSC

D'APPROUVER l'octroi à la MILCEM d'une subvention de 9 682, 20 € destinée au défraiement des VSC (part ville)

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 25 octobre 2021

- Certifié exécutoire compte
- tenu de la transmission
- en préfecture le

